70e ANNEE. — N° 58. MERCREDI 14 MAI 1930.

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos du Centenaire de l'Algérie. — Le débat continue entre radicaux et socialistes.

Le centenaire de la conquête de l'Algérie a été célébré avec un grand éclat. Il contribuera peut-être à rappeler aux Français — ou même à leur apprendre — que leur pays possède un splendide domaine colonial dont la plus grande partie a été créé, équipé et organisé par la République, avec une persévérance dans l'effort et une continuité dans l'action qui n'ont pas cessé pendant cinquante ans et dont les magnifiques résultats sont sous les yeux de tous.

En présence d'une œuvre si garndiose, on cessera peut-être de répéter cette sottise que la France ne sait pas coloniser, alors qu'elle donne sur ce point des leçons aux pays qui passent pour être des spécialistes du genre. Sa méthode démocratique, tant raillée, a créé autour d'elle parmi les indigènes un esprit de confiance qui lui assure une solidité à laquelle les autres pays ne sont jamais arrivés par la violence et le mépris. Et l'on peut bien dire qu'il n'est pas une colonie britannique où le Roi d'Angleterre pourrait faire, au milieu même des populations, un voyage comparable à celui que le Président de la République vient de faire en Algérie !...

*

La littérature aurait dû s'associer plus étroitement à ce centenaire glorieux et lui manifester plus de reconnaissance.

Que de services, en effet, cette conquête de l'Algérie a rendu, pendant plus de vingt ans, aux écrivains, aux romanciers, aux auteurs dramatiques ! Combien d'épisodes touchants ou tragiques elle nous a valu dans les livres ou sur le théâtre ! Que de dénouements difficiles elle a facilités!

De 1830 à 1860, chaque fois qu'un romancier ne savait que faire de son amoureux désespéré, il l'envoyait aux spahis ou aux zouaves d'où il revenait ensuite brillant de gloire et de galons. Dès qu'un héros coupable avait à se faire pardonner, il partait pour Sidi-Brahim.

Balzac y expédie son Philippe Bridau. Les nobles ruinés d'Octave Feuillet ou d'Emile Augier y accomplissent de merveilleux exploits dont le prestige touche le cœur d'une somptueuse héritière. L'Afrique était le refuge des pécheurs où allaient se faire oublier les fils de famille ruineux et les mauvais garçons au grand cœur...

Aujourd'hui c'est dans les courses d'auto ou les randonnées d'avion qu'un jeune homme gagne sa renommée. L'Afrique n'est plus assez lointaine. On y va trop vite. Elle a perdu son mystère et son prestige.

Les burnous éclatants, les larges culottes écarlates des zouaves, les rouges et blancs manteaux des spahis ne sont plus que pour la parade. Et le protocole, consulté, recommande à ceux qui doivent participer aux fêtes du centenaire le smoking ou l'habit à queue de pie.

*

On sait qu'après les élections législatives de Bergerac et de Lorient un débat s'est engagé entre les radicaux expropriés et les socialistes expropriateurs. La discussion porta d'abord sur les circonstances particulières de ces scrutins désormais fameux et prit tout de suite un tour assez vif de polémique directe.

Les socialistes s'y trouvaient gênés et un peu honteux. Comme ils sentaient leurs torts et ne pouvaient contester des choses dont ils ne sont pas glorieux, ils ont eu recours au procédé classique qui consiste, suivant la formule, à « élever le débat »... Mieux vaudrait dire : à l'éluder ! Grâce à ce procédé, il n'est plus question des réalités présentes, mais des hypothèses, suppositions et déductions que l'on échaffaude sur l'incertain et énigmatique avenir. Là, M. Léon Blum et ses amis peuvent se déployer à l'aise et ils ne sont pas réduits au rôle un peu humiliant de plaider coupable. Là, ils prennent dans les nuées, où l'on peut bâtir à son gré, une triomphante revanche sur les faits matériels d'hier et d'aujourd'hui dont ils n'ont pas lieu d'être fiers. On dirait qu'ils vont chercher là un refuge pour éviter toute précision qui serait un engagement — et donc un embarras.

En tout cas, ils n'ont pas encore répondu à l'article très net que M. Albert Bayet écrivait dans *la République* et où il disait entre autres choses :

« Ce qui fait la gravité de la chose, « c'est que des catholiques, et non des « moindres, sont partisans déclarés « d'une alliance entre socialistes et « catholiques.

« Dans un très intéressant et très « brillant petit livre, intitulé *Pourquoi pas* ? M. Cornilleau, démocrate-catholique, s'est fait le champion « de cette idée : les catholiques lâcheraient un certain conservatisme social, les socialistes lâcheraient « lâcheraient les lois laïques, et on « marcherait la main dans la main... « contre les sectaires radicaux.

« Quand j'ai lu le livre de M. Cornilleau, j'avoue que le plan qu'il « esquissait m'a paru en tout point « chimérique. Je ne croyais pas que « les cléricaux en viendraient à donner leurs suffrages, même par peur « du radicalisme, à des candidats « S.F. I. O. Force m'est de reconnaître que je me suis trompé : à Bergerac, les cléricaux ont « marché » « pour M. Simounet ; à Lorient, les « hommes de l'abbé Trochu ont « marché » pour M. L'Heveder. »

Il serait pourtant bien intéressant de savoir si M. Léon Blum est disposé à accepter la combinaison qui lui est ainsi proposée : « lâchez les lois laïques et nous lâcherons le conservatise social ! »

Avant peu, sans doute, il nous le dira !

Emile LAPORTE

UN PETIT MOT D'ECRIT

DISCUSSION

J'ai assisté, hier, à une petite querelle qui mettait aux prises deux de mes amis, peintres de grand talent.

— C'est dégoûtant, disait le premier. On en vient aujourd'hui à admettre et à professer que ceux qui copient avec habileté les œuvres des autres ont autant de talent que les maitres. Voyez certains aricles de journaux. Ainsi, pendant des mois et des mois, vous aurez rêvé devant un paysage ; vous vous serez acharné à fixer un instant de la lumière qui joue, tantôt empli d'un immense enthousiasme, tantôt sombrant dans le désespoir. Vous aurez travaillé, travaillé, en pleine fièvre, sans répit. Puis, quand le chef-d'œuvre est là, vivant, immortel, survient le monsieur qui, sachant évidemment son métier, n'a plus qu'à copier fidèlement, sans effort. Il n'a pas à rechercher les tons, les nuances fugitives. Il n'a pas a créer, à imaginer, à traduire.... Il copie. Le moindre barbouilleur un peu doué peut, de la sorte, vous fabriquer un Rembrandt. Et l'on veut nous persuader qu'entre le créateur et le plagiaire il n'y a que l'écart d'une signature. Je le répète : c'est intolérable.

— Vous exagérez, répliqua le deuxième. Il est aisé de besogner librement, face à la nature que, d'après une formule célèbre, on voit à travers son tempérament. Mais c'est tout autre chose quand il s'agit d'interpréter la vision d'un autre. Quelle clairvoyance méticuleuse ne faut-il pas posséder ? Quelle sûreté de main pour rendre le détail le plus infime ? Notez qu'il faut faire abstraction de sa personnalité. On n'a pas, devant son regard, une matière vivante qu'on peut façonner et rendre à sa guise, selon sa fantaisie du moment. Ah ! si notre homme se contentait d'imiter à la manière de... Mais non. Il disparaît, il s'efface. Il se substitue au maître. Cela suppose une science extraordinaire. D'ailleurs, est-ce qu'autrefois, dans les écoles des grands artistes, les élèves ne passaient point leur temps à copier ? Le maître n'avait plus qu'à signer. Quelquefois, souvent, l'élève signait pour lui. Ces méthodes étaient courantes. On ne criait pas alors au faussaire.

— Mais, sapristi ! hurla le peintre Tant-Pis, ces élèves étaient des débutants. Ils apprenaient. Après quoi, ils œuvraient directement. Leur tempérament propre se révélait. Tandis que vos copistes ne seront jamais que des copistes.

— Bah ! dit, narquois, le peintre Tant-Mieux, prenez le plus grand de nos artistes et demandez-lui de copier un de ses chefs-d'œuvre. Je vous parie qu'il ne réussira pas. Il fera quelque chose de mieux, peut-être. Mais ce ne sera pas ça, exactement ça.

— Alors, l'homme qui copie est supérieur à l'homme qui crée ?

— L'homme qui crée ne fait que copier ce qu'il voit. L'autre copie ce que le premier a vu.

— Vous dites des bêtises.

— Vous bafouillez.

Sur ce dernier échange d'arguments, je crus bon de prendre congé. Il n'est pas facile, comme dit mon partenaire à la belote, de se faire une opinion. [Le Soir].

Victor MERIC.

Informations

Election sénatoriale

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dans le département de la Corse, en remplacement de M. Landry, démissionnaire :

Inscrits, 810 ; votants, 808 ; suffrages exprimés, 807 ; majorité absolue, 404.

Ont obtenu :

MM. Lederlin, 426 voix (ELU) ; Gavini, 375 ; Caïtucoli, 5 ; Casanova, 1 ; bulletin nul, 1.

M. Briand est parti pour Genève

M. Briand, ministre des affaires étrangères, se rendant à Genève, a quitté Paris dimanche à 11 h. 15. Il est accompagné dans son voyage, par M. Léger, son chef de cabinet, directeur des affaires politiques et commerciales.

Conseils du Gouvernement

Le Conseil de Cabinet de mercredi prochain 14 mai est fixé à 15 heures.

Le Conseil des ministres du 15 mai reste fixé à 9 h. 30.

Evacuation de la Rhénanie

Aux termes de l'accord intervenu à La Haye le 20 août dernier, l'évacuation de la troisième zone par les troupes françaises commencera immédiatement après la ratification par les parlements allemand et français et la mise à exécution du plan Young. L'évacuation sera en tout cas achevée au plus tard dans un délai qui ne dépassera pas la fin de juin 1930.

Les ratifications du plan Young par les parlements allemand et français sont acquises. Le plan entrera officiellement en vigueur mercredi prochain. M. Von Hœsch est donc venu demander que les mesures soient prises pour que l'évacuation soit achevée le 30 juin.

En Espagne

Le général Berenguer a fait au journal *El Dehate* la déclaration suivante :

— Sitôt le nouveau recensement terminé, les délégués seront convoqués et le Parlement sera ouvert. Le gouvernement se présentera devant les Cortès dès qu'une base s'établira pour la composition d'un nouveau gouvernement.

Conférence pan-européenne

Les 18 et 19 mai auront lieu plusieurs manifestations publiques à l'occasion de la conférence pan-européenne organisée par M. de Goudehnove-Calergi, à Berlin.

L'ancien ministre des colonies anglaises, M. Amery, parlera de *Pan-Europe et Empire britannique*. M. Loucheur traitera de *L'Organisation économique de l'Europe*. Le professeur de droit chilien Alvarez intitulera sa causerie : *Pan-Europe et Pan-Amérique*. L'ancien ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, M. Nintchitch, choisit le sujet : *Pan-Eupe et Société des Nations*, M. Thomas Mann : *La Collaboration culturelle européenne*.

Le professeur Joseph-Barthelemy parlera de : *Pan-Europe et principes de souveraineté* et M. Serruys, enfin, exposera les étapes du mouvement pan-européen.

Trop de députés au Reichstag

On étudie actuellement au ministère des finances d'Allemagne un projet tendant à diminuer le nombre des députés au Reichstag. Ceci par mesure d'économie.

Le budget naval italien

Le rapport du budget de la marine a été distribué samedi matin aux députés. Ce rapport assez long est précédé d'un chapitre relatant l'impossiblité pour l'Italie d'assurer sa subsistance si ses voies de mer ne sont pas gardées. Le reste est présenté sous la forme d'une charte de la marine.

Il est exposé que le programme italien se limitera actuellement à se tenir à niveau du programme français, puisque la France est pour le moment la nation confientale qui possède la plus forte flotte.

Les Etats-Unis et les Soviets

Le préfet de police de New-York, M. Grover Whalen, est arrivé à Washington pour exposer devant la commission d'immgration de la Chambre ce qu'il sait de la propagande communiste aux Etats-Unis. Il affirme avoir les preuves absolues du rôle joué par le gouvernement soviétique en cette affaire et peut montrer, pièces en main, que c'est Moscou lui-même qui dirige la propagande aux Etats-Unis.

Le témoignage de M. Whalen a eu lieu à huis clos.

Quelques heures après, la commission annonçait qu'elle allait déposer un rapport autorisant le gouvernement à faire une enquête approfondie sur les organisations que les Soviets entretiennent aux Etats-Unis.

Les troubles des Indes

On a procédé à l'arrestation de cinq volontaires de la désobéissance civile qui incitaient la population à se rendre à une réunion où l'on devait fabriquer illicitement du sel. Une partie de la foule qui s'était rassemblée pour écouter ces volontaires ayant refusé de se disperser, les autorités l'ont contrainte à quitter le lieu de la réunion en mettant en action des pompes à incendie.

On annonce officiellement que jusqu'ici 39 personnes ont été arrêtées à Peichaver.

En Chine

On mande de Pékin au « Sunday Express » : La plus grande bataille depuis le début de la guerre civile s'est engagée. Les généraux Feng Yu Hsiang et Yen Hsi Chan, disposent de 700.000 hommes, tandis que Chang Kaï Chek en a 500.000. Dix mille nationalistes ont été tués et 15.000 faits prisonniers.

EN PEU DE MOTS...

— A Laon, a été célébré le mariage de deux personnes, âgées de 82 et 80 ans. Elles étaient fiancées depuis 40 ans.

— Les employés des P. T. T., de Marseille, ont adopté le principe de la grève générale.

— Un Français, M. Paul Benoist, sous-chef dans une Compagnie de chemins de fer à Madrid a été assassiné.

— Henri Boucher, blessé de guerre, habitant à Clichy-sous-Bois, pour échapper à la saisie de ses biens, tue sa mère et se suicide.

— On annonce le décès survenu à Paris de Mme Antonetti, femme du Gouverneur général de l'Afrique équatoriale française.

— Le meunier allemand Backer, demeurant près de Dormund, ne pouvant faire face à des paiements, a tué sa femme et sa fille a coups de hache et s'est pendu.

NOS ÉCHOS

Souvenirs.

Notre confrère Dangeau dans la *Petite Gironde* rappelle la fameuse vente de l'*Angélus*, de Millet, qui faisait partie de la collection d'un financier que le malheur des temps obligeait à liquider. C'était en 1889.

Une propagande peut-être spontanée, peut-être suggérée, avait été faite pour que la France ne laissât pas sortir de chez elle cette toile qui faisait partie de sa gloire et qui était menacée d'achat par de riches Américains. Aussi la foule avait-elle envahi l'hôtel où avait lieu la vente. Quand arriva le tour de Millet, il y eut un frémissement. Les enchères furent poussées jusqu'à 600.000 fr. au milieu d'une fièvre sans nom, et lorsque le marteau du commissaire-priseur s'abattit, il y eut un immense cri de : « Vive la France ! ».

Millet, lui-même, avait vendu cet *Angélus* 1.200 francs.

C'est de là que partit la campagne pour donner aux artistes et à leurs héritiers un droit de suite sur leurs œuvres, c'est-à-dire un tant pour cent sur les augmentations de prix qu'elles peuvent connaître dans les ventes successives. Mais il semble que le petit-fils de Millet avait trouvé un droit de suite beaucoup plus avantageux.

Ballon ovale.

La mort du jeune joueur de rugby Pradié après le match Agen-Section Paloise aura sûrement son écho à la Chambre.

M. Henry Paté aura occasion de faire apprécier son éloquence... sportive. Et il aura pour l'écouter un double technicien du haut du fauteuil, puisque le président Bouisson fut dans sa jeunesse un brillant joueur de rugby.

Un élu parisien du scrutin de 1928 n'est-il pas lui-même ancien international de rugby ? On aura donc des compétences.

Le sport du ballon ovale est devenu un combat où l'on emploie toutes sortes de boxe, et du *jiujitsu*. Des trêves sont accordées pour relever des blessés. Accordera-t-on aussi des mi-temps pour enterrer les morts ?...

M. André Tardieu qui a l'esprit réaliste, la décision prompte et le geste énergique, fera-t-il entendre raison aux Fédérations qui tolèrent de pareils carnages ?

Chevalerie.

La personne qui, en Angleterre suit le plus attentivement la campagne de Gandhi aux Indes et les événements qui l'accompagnent est assurément le Prince de Galles.

Il convient, en effet, de rappeler que, lors qu'en 1921, le jeune Prince débarqua aux Indes au cours de la visite qu'il faisait à son futur Empire, le désordre le plus complet y régnait. Des protestations avaient éclaté, des troubles avaient suivi ; il semblait que l'heure de la violence était arrivée.

Or, spontanément, en apprenant le débarquement du Prince, Gandhi suspendit « la désobéissance civique » et ordonna à ses partisans de se tenir cois.

Courtoisie à laquelle le Prince fut sensible.

CHRONIQUE RÉGIONALISTE

PAUL FROMENT

La légende du suicide.— Le deuil au pays de Jasmin. Un service funèbre à Floressas

(6e *article*)

Certes non, il ne s'était pas suicidé notre jeune grillon de Floressas. Cependant, des poètes gascons, chez lesquels l'erreur s'accréditait, crurent devoir célébrer en belle et émouvante prose ou en poétique élégie, la légende du suicide.

C'était une profonde erreur que l'enquête devait réduire à néant.

Lorsque le 17 juin 1898, le cadavre de Paul Froment fut retiré du Rhône, aux Roches de Condrieu, plus bas que Vienne, à une quarantaine de kilomètres, en aval de Lyon, la gendarmerie des Roches constata tout de suite dans son rapport que le corps portait des traces de blessures et que les mains semblaient avoir été liées.

Paul avait été désarmé puisque le fourreau de sa baïonnette avait été retrouvé. Quant à la baïonnette elle-même, si étrangement disparue, la justice ne put la dénicher... Encore si le jeune soldat avait pu marquer l'un de ses assaillants d'une sanglante estafilade !...

Paul Froment fut-il la victime de ces rôdeurs de quais ou de barrières qui, dans les grandes cités, se sont souvent acharnés sur de pauvres « pioupious », les rendant responsables de la stabilité d'un régime qu'ils exècrent ?

Ce fut l'avis de Mistral qui écrivait dans « L'Aïoli » du 27 juin 1898 :

« Paure efant ! quenté sort ! avé « quitat sa borio, sous parents, soun « païs, per bèni fa son déber, coumo « sé dis, soul drapeù, per em'aco péri « dins la sourno de la traito man d'un « lache !

« Lous miserables, e n'i'a que trop « al jour d'uèi dins las vilos, que fan « la casso ais soudards, pèr co qué « lou soudards aparoun la patrio. « Vensun de fa uno bèllo obro ! An « sagatat un efant del poplе qu'èro « un pouèto d'aveni, qu'èro l'ounour « dels gens des camps, e l'an agarrit, « pécairé, al moment que belèu pen- « sabo à soun endret, ou que cerca- « vo lou loung de l'aigo la rimo de « quauco cansoun... »

Peut-être ces soupçons sont-ils exagérés... D'autres prétendent que le jeune Paul Froment ayant imprudemment répondu à l'appel des sirènes serait tombé dans un de ces guet-apens que tendent si sournoisement les souteneurs...

Toutes les suppositions pouvaient se donner libre cours puisque l'enquête sur le crime ne permit pas de découvrir les assassins qui, stupidement, fauchèrent dans sa fleur l'un des plus beaux espoirs du félibrige.

Mais il y avait surtout à s'inscrire en faux contre la légende du suicide pour les beaux yeux d'une amante infidèle.

Jacques de Bonal, félibre mainteneur d'Aquitaine, dédiait ces vers à la mémoire de son ami Paul, en souvenir de leur amitié et des jeunes illusions dont étaient semées les pages de « Fous de Primos ».

« Pourquoi te créer un souci,
« Mon cœur, es-tu donc imbécile
« De te laisser éprendre ainsi
« Pour une fillette gracile ?
. . . . . .
« La Vierge en femme se révèle
« Entends-tu ce rire moqueur ?:
« Il flagelle ta foi nouvelle,
« Pauvre cœur, ô mon pauvre cœur ! »
. . . . . .

Et Francis Maratuech, clouait au pilori de tels soupçons en ces termes: « Est-ce qu'ils se tuent tout bêtement, « nos Cadets de Gascogne ? Non ! « ils se font tuer plutôt pour le drapeau, pour un mouchoir brodé, pour « un bout de ruban, pour une idée. « Le souvenir d'un « poutou « d'amour » en fait parfois des hé- « ros ; une simple fleur, en cachette « emportée, les guérit du mal du « pays. »

Au consistoire des Félibres de la Méditerranée et du Languedoc, tenu quelques jours après ce malheureux événement, Mistral rendit un public hommage à la mémoire du poète-laboureur « lâchement assassiné à Lyon et dont le corps fut trouvé lardé de coups de poignards ».

. . . . . .

En cet été de 1898, les Cadets de Gascogne préparaient de grandes fêtes à Agen et, aussitôt la triste nouvelle connue, ils eurent la pieuse et louable idée d'associer à la commémoration des gloires littéraires méridionales, l'hommage des honneurs au poète Paul Froment.

M. Boyer d'Agen, l'un des vaillants organisateurs des Fêtes de Gascogne et du Centenaire de Jasmin, avait prévu pour la matinée du 6 août, un service funèbre, présidé par M. Cœuret-Varin, Evêque d'Agen, associant ainsi à la mémoire de Jasmin, celle du jeune poète que son illustre devancier n'aurait certainement pas désavoué.

On avait même pensé à faire arriver la dépouille mortelle du petit soldat par Agen et de rendre ainsi un éclatant hommage à cette naissante renommée, si impitoyablement fauchée, avant que le corps mutilé ne fut rendu à la « Terro marialo » par l'autorité militaire.

Mais les lenteurs des formalités administratives en disposèrent autrement. Les fêtes de Gascogne se déroulèrent dans leur enthousiaste cadre sans que les Cadets eussent la possibilité de réunir dans un commun hommage la gloire du grand Jasmin et celle du modeste grillon quercynois.

. . . . . .

Le jeudi, 28 juillet 1898, à Floressas, dans la petite église paroissiale, était célébré un service funèbre. Dans la lénifiante atmosphère des cierges et de l'encens, psalmodiait les nocturnes un curé de campagne, en présence des parents endeuillés et de tout le voisinage paysan apportant ses sympathies attristées à cette famille de laboureurs si brutalement éprouvée.

Une circonstance voulut que ce service de dernière classe, la seule à la portée des pauvres gens, fût rehaussé d'un éclat imprévu :

Le jour même avaient eu lieu les obsèques du curé de Floressas. Toute la pompe des tentures de grand deuil et du haut catafalque, se trouva ainsi, bien par hasard, associée à l'intime cérémonie.

De l'œuvre littéraire de Paul Froment, tous ces braves travailleurs n'avaient cure. Sans doute, n'ignoraiton pas que tous les forgeurs « de chansons et de bêtises » avaient été très émus de la mort du jeune poète...

Mais était-ce de gloire littéraire qu'il s'agissait en ce jour à Floressas ! L'obscure besogne terrienne, qui nivelle souvent la pensée au ras du sol, ne permettait pas telle évasion des esprits vers les sommités du Parnasse.

Un seul « Cadet de Gascogne », aux cheveux gris, perdu au milieu de ces braves paysans et de la jeunesse d'alentour, Francis Maratuech, songeait aux décrets de l'impénétrable Providence et aux caprices de l'ironique Destin qui semblaient vouloir dédommager, à force de démonstrations sympathiques, l'intense douleur des pauvres parents atterrés par un malheur si subit.

Lui seul, dans tout ce recueillement, lui, le délicat poète, Francis Maratuech, songeait à ses espoirs évanouis. De toute sa tendresse affinée, son filleul littéraire Paul Froment n'avait-il pas passionnément aimé sa langue maternelle et son foyer familial : poète, il honora la première par ses œuvres ; laboureur, il avait aidé l'autre à s'affranchir.

On n'en connaît pas beaucoup, en effet, qui, à vingt ans, aient eu un tel passé.

(*A suivre*) Ernest LAFON.

Et l'héritier de la Couronne a gardé un faible pour cet adversaire chevaleresque.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 12 mai 1930

Le Conseil Général du Lot s'est réuni lundi matin, à 11 heures 1/4, sous la présidence de M. de Monzie.

MM. Paul Bert, préfet, et Martin, secrétaire général assistaient à la stance.

Etaient présents: MM. de Monzie, Miquel, Gayet, Lacaze, Solmiac, Calmon, Guilhem, Jardel Couderc, Rougier, Peindaries, Rouma, Bénech, Pezet, Loubet, Laparra, Vaissié, Fontanille, Orliac, de Lapize, Constant, Cocula, Léry, Limes.

En ouvrant la séance M. de Monzie, président, se lève et prononce un éloquent discours qui provoqua de vifs aplaudissements parmi les membres du Conseil Général et du public nombreux qui se pressait dans la salle du Conseil.

⁂

Discours de M. de Monzie

Messieurs,

En ouvrant la session, je me réjouis d'être appelé à complimenter nos collègues, le Docteur Rouma et le Docteur Fernand Pezet. C'est comme Maire et comme Conseiller Général de Puy-l'Evêque que Rouma a été fait chevalier de la Légion d'Honneur parce qu'en effet son rôle bienfaisant dans l'Assemblée départementale fut le prolongement de l'activité par lui mise au service de sa petite ville et de son cher canton : pour nous qui avons fréquenté familièrement ce loyal camarade, nous ajouterons à la récompense publique dont il fut l'objet l'appoint de notre affectueuse approbation.

Quand on sait ce que représente de difficultés continues la gestion d'intérêts municipaux, on admire quiconque pendant un quart de siècle peut conserver la possession de soi et de la confiance locale. Il y a là dans la durée une manière de chef-d'œuvre. Et le mérite de Fernand Pezet fut de réaliser discrètement ce chef-d'œuvre. Il est vrai que sur son nom et spécialement parmi nous l'unanimité est de règle. Je lui adresse donc nos compliments unanimes pour sa promotion au grade d'officier de la Légion d'Honneur qui le met de pair avec l'un des plus aimés d'entre nous, Limes, dont nous suivons d'une pensée attentive, le retour à la santé.

⁂

A quelques jours d'intervalle tous les conseils généraux s'associent aux fêtes par lesquelles la France commémore le centenaire de l'Algérie Française. Aussi bien l'année 1930 semble-t-elle cumuler avec les centenaires les occasions d'affirmer la continuité de l'œuvre et de la grandeur nationales : la prise d'Alger, l'apothéose du romantisme, l'avènement au pouvoir de la bourgeoisie ! Tels sont les principaux événements qu'après cent ans de monarchie hybride, d'empire équivoque et de république définitive nous sommes appelés à méditer dans la trêve de nos disputes électorales.

1830 ! 1930 ! La répartition des tendances est la même en 1930 qu'en 1830. Il y a un parti du mouvement, un parti de la résistance et les mots n'ont guère changé, puisque la monarchie de juillet fut précédée par ce Cartel des 221, qui prépara la chute de Charles X. N'est-il pas question encore d'élargir le pays légal en 1930 comme en 1830 puisque le problème est posé de l'électorat et de l'éligibilité des femmes ? N'a-t-on pas, maintes fois, en ces dernières semaines réédité dans le style de notre époque les ardentes interventions de Lamartine suppliant qu'on ne laissât point « *dilapider le pouvoir, rabaisser la tribune, dégrader le gouvernement représentatif* » ? Enfin n'avons-nous point songé en quelque crise ardente à rendre valeur d'actualité à cette boutade du Roi citoyen : « L'eau se trouble. Il faut pêcher des Ministres ».

Je m'en voudrais, Messieurs, d'exagérer ma ressemblance historique, en oubliant que la victoire de 1918, dont les mérites sont présentement disputés par plusieurs morts, nous a délivrés d'un seul coup des souvenirs de 1870 et des conséquences durables de 1815. Il me suffit de rappeler que le juste milieu, le conservatisme libéral, la sagesse dans la stagnation sont formules condamnées dès le lendemain de 1830, comme contraires aux vues, aux vœux et au tempérament du peuple français.

Plus que jamais, nous avons hâte de réaliser tous les avancements civils et nous ne sommes incertains que sur le choix des méthodes les plus favorables. Mais c'est en vain que d'aucuns chercheraient à dissimuler la gravité de cette incertitude. Je songe, Messieurs, pour la caractériser à certaine image qu'offre aux promeneurs une visite à la forêt de Fontainebleau. Après avoir conduit ses clients aux pieds des arbres les plus fameux, le guide les arrête au détour d'une allée devant ce qu'il appelle « le chêne charmé », c'est-à-dire l'étrange union d'un chêne auquel un charme plus ancien a prêté ses branches au point que nul ne saurait dire ce qui est du chêne ou ce qui vient du charme. Impossible, en effet, de savoir dans l'intimité des ramures d'où procède la sève toujours jeune, par quoi s'alimente le renouveau verdissant du feuillage ! Mais le charme dépérit de saison en saison et les Sylvains concluent à la nécessité de séparer le charme du chêne pour lui restituer avec sa vie autonome sa vie naturelle.

La vie naturelle d'un parti implique l'incessante révision de ses doctrines sous l'abri d'un idéal qui, seul, ne saurait varier. Dans un livre qui date d'hier, l'Inspecteur d'Académie, Autin, note que la première parole de laïcité fut le célèbre axiome de Bacon que Pascal amplifia : « Véritas filia temporis, non auctoritatis ». Notre vérité, notre vocation laïque, notre démocratie de lois et de mœurs sont ainsi sujettes aux redressements de l'expérience sociale — ce qui implique pour les républicains l'obligation de refaire en regard de l'avenir un programme dont le passé a consommé la substance.

Je m'excuse de rappeler que déjà à cette simple tribune, j'ai proclamé la nécessité d'une réfection de l'Etat. Faute de reconnaître cette nécessité que la clairvoyance paysanne a perçue avant la sagesse parlementaire, faute de concevoir que, dans une France essentiellement agricole où la guerre a constitué une industrie pléthorique, il convient de privilégier l'agriculture et les travailleurs agricoles, nous exposerons notre pays à des alternatives désordonnées d'audace et de réaction, sans profit matériel ni progrès moral pour notre patrie vers laquelle continuent de se tourner toutes les espérances des homme. Il n'est que de comprendre et de vouloir ; mais il y a urgence. Comprendre par dessus les coteries, vouloir par dessus les *grands amours propres*, comme on disait aussi il y a 100 ans. Pardonnez cette alarme de l'esprit et considérez que j'ai parlé ce matin à la façon d'un Doyen de céans, plutôt qu'à la manière d'un Président dont l'unique devoir va être maintenant de conduire à bonne fin vos rapides travaux.

⁂

Mais le discours prononcé, il faut se mettre au travail.

Aussi bien, M. de Monzie propose au Conseil de se réunir en commission.

Il y a une importante question qu'il faut résoudre.

C'est l'examen budgétaire d'ensemble du département.

La séance publique est levée et le Conseil se réunit en commission.

Séance de l'après-midi

Le Conseil général s'est réuni, à 3 heures, pour continuer l'examen de la situation budgétaire départementale.

Mais la réunion fut privée. Il n'y a pas eu de séance publique.

Armée

M. le capitaine Dehaye, venant d'Afrique occidentale française est nommé au 16e tirailleurs sénégalais.

Enregistrement

M. Bénazet, receveur-contrôleur de l'enregistrement à Castelnau-Montratier, est nommé en la même qualité à St-Martin-de-Ré.

Finances

M. Heurtier, chef de service de 3e classe à la Trésorerie du Lot, chargé du service de la comptabilité, est maintenu dans ses fonctions et nommé fondé de pouvoirs de 2e classe à la Trésorerie du Lot.

Enseignement secondaire

Examen du baccalauréat

Les épreuves écrites du baccalauréat auront lieu les 23, 24 et 25 juin 1930 au Lycée de garçons de Cahors.

Syndicat d'Initiative de Cahors

Le Président du Syndicat d'Initiative de Cahors, a l'honneur de faire connaître à MM. les membres de l'Association que l'Assemblée générale de la Fédération Limousin-Quercy-Périgord aura lieu à Souillac le dimanche 1er juin 1930, sous la présidence de M. Henri de Jouvenel, assisté de M. de Monzie et de M. Malvy, députés du Lot.

Son programme sera le suivant :

9 h., Assemblée générale dans la salle des fête de la Mairie; 12 h., Banquet aux établissements Bézac ; 15 h., Excursion gratuite à Domme et réception par le S. I. de cette ville.

Le Banquet est fixé à 27 francs. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 24 mai par M. Lavergne, président du S. I. de Souillac.

Le Président du S. I. de Cahors serait heureux de voir de nombreux Cadurciens l'accompagner à Souillac le 1er juin.

Le Président du S. I. de Cahors.
Eug. GRANGIÉ.

Déclaration d'association

L' « Officiel » publie la déclaration d'association suivante :

« Sport nautique Carennacois, à Carennac (Lot) ».

But : favoriser les sports, préparer au B. P. M. E.

Siège social : à la Mairie de Carennac.

Société de secours mutuels

Par arrêté du ministre du Travail, les statuts de la Société de secours mutuels « Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Lot, à Cahors, n° 68 » sont approuvés.

Caisse d'épargne

Le nombre des caisses d'épargne dans le Lot sont au nombre de 5 : Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, St-Céré.

Nombre de livrets : 17.320.
Montant des livrets : 13.156.952 fr. 90.
Moyenne des livrets : 1.106 fr. 06.
Solde par habitant : 111 fr. 52.

Bonne destruction

Voici une statistique relative à la destruction des animaux nuisibles. Il a été détruit en 1929, dans le Lot :

217 sangliers ; 2.902 vipères.

En 1928, il avait été tué : 285 sangliers et 2.026 vipères.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 28 avril au 3 mai 1930 a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 1 femme.
Inferlocaux : 23 hommes.
En extra : 3 hommes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 1 femme.
Offres d'emploi satisfaites : 14 hommes, 8 femmes.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 1930

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, sous la présidence de M. de Monzie, maire.

Avis favorable est donné à des demandes de soutien de famille.

M. le Maire indique que l'administration des Beaux-Arts demande que des réparations soient faites au Pont Valentré et que les frais de ces réparations soient supportés par la ville.

M. le Maire trouve la demande excessive et propose de voter l'ordre du jour suivant :

Le Conseil Municipal de Cahors, saisi par le Préfet du Lot d'une communication relative aux réparations que l'Administration des Beaux-Arts juge nécessaires pour la conservation du Pont Valentré, s'étonne que cette administration fasse appel à la contribution du budget communal, motif pris de ce que la commune de Cahors est intéressée à la conservation de ce monument,

Observe que le Pont Valentré n'est pas seulement une richesse locale, mais aussi nationale et qu'il n'y a pas lieu d'engager les finances de la Ville de Cahors pour le soutien des finances de l'Etat, alors qu'il s'agit d'un des monuments les plus célèbres de France, auquel la nation tout entière est intéressée.

Dans cet esprit, le Conseil Municipal de Cahors prie M. le Préfet de faire connaître à M. le Ministre de l'Instruction publique et plus spécialement au Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, que la Ville de Cahors est trop fière du Pont Valentré pour le considérer comme un simple monument communal et refuse de contribuer à sa réparation.

Renvoyé à la Commission des demandes relatives à la mise en état de caniveaux.

M. de Monzie donne lecture d'un vœu protestant contre le sans-gêne des industries du nord du département, qui n'ont pas de bassins pour l'écoulement des eaux noires dont l'écoulement se fait dans le Lot.

Une indemnité est votée pour dommages causés par un incendie qui a eu lieu au lycée Clément-Marot.

Le Conseil approuve le renouvellement de la police d'assurances d'incendie pour les archives de l'état-civil.

Le Conseil ajourne la question relative à l'agrandissement de l'école publique de la rue Wilson pour y installer les 3 classes du cours complémentaire qui se trouve à Canrobert.

M. *Paubert* donne lecture d'un rapport relatif à la question de l'augmentation du traitement de Commissaire de police. Il demande qu'à l'avenir, après le départ de M. Soliniac, on ne nomme à Cahors qu'un commissaire de police de 2e classe.

Une demande de création d'un nouveau poste d'institutrice à l'école de la rue Wilson est ajournée.

M. *Ferrando* propose d'accepter un legs de 5.000 francs, fait à la ville par Mme Sarkoff pour l'entretien d'un caveau au cimetière. Approuvé.

Le même rapporteur propose de fixer à 35 francs au maximum et à 30 francs au minimum l'allocation mensuelle pour l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Il propose, également, de fixer l'allocation pour les femmes en couches, à 5 francs par jour pendant les quatre premières semaines, et de porter à 45 francs, pendant les 6 premiers mois suivant l'accouchement, l'allocation supplémentaire mensuelle pour l'allaitement maternel. Approuvé.

M. *Malique* parle des lourdes charges qui pèsent sur l'agriculture et la cherté de la vie. Il faudrait, dit-il, obtenir la diminution des prix de transport.

M. *Boi* propose la revision de la pension de retraite de M. Maury, ancien receveur municipal. Adopté.

M. *Henry* donne communication d'un rapport relatif à l'augmentation de la pension de retraite de Mme Boussac, veuve de l'ancien secrétaire général de la Mairie. Rejeté.

M. *Vidaillac* propose de ramener à 2.300 francs une demande de M. Labro, receveur municipal pour frais de gestion s'élevant à 7.000 fr.

M. *Vidaillac* propose de voter une subvention de 1.000 fr. en faveur de la Société musicale « les Amis de l'Harmonie ».

Une subvention de 200 francs est allouée à la Société de pisciculture de Cahors pour l'organisation du concours de pêche.

Une subvention de 400 fr. est votée pour le service du bac de Larroque-des-Arcs.

M. *Rollès* donne communication d'un rapport relatif à l'établissement de châlets de nécessité. Il propose l'installation d'un châlet derrière l'arceau de la Halle, où se trouvait l'échope du cordonnier Vidal.

Renvoyé à la Commission des travaux publics.

M. Caminade demande la mise en état de la route nationale n° 111 de Cahors à Villefranche.

M. *Marmiesse* émet un vœu pour l'organisation de garderies pendant les vacances.

M. *Cournède* proteste contre le service des eaux. Depuis quelques jours, les fontaines publiques ne laissent couler qu'un filet d'eau. On a trop resserré les bouches d'eau. Il est décidé qu'une vérification sera faite par le service compétent à ce sujet.

M. *Peindaries* indique le danger que 2 grands arbres, prêts à tomber, font courir aux promeneurs qui passent sur les quais.

M. *Gayet* répond que l'arrachement de ces arbres sera exécuté dans quelques jours.

M. *Cournède* demande que lorsque pour des réparations, des tranchées sont faites dans les rues, on devrait remettre ces rues en bon état. Or, comme actuellement, rue Foch, la tranchée creusée est à peine recouverte.

M. *Malique* demande que la Chambre de Commerce du Lot retire de la circulation la petite monnaie qu'elle a émise.

M. *Boi* déclare qu'on n'a qu'à porter cette monnaie à la Chambre de Commerce du Lot, tous les jours, de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

M. *Rollès* demande que la monnaie émise par la Chambre de Commerce de Toulouse soit également retirée.

La question de l'éclairage électrique du quai Cavaignac sera discutée avec la Compagnie du Bourbonnais.

M. *Couderc* demande que la place Thiers soit nettoyée.

M. *de Monzie* promet de faire le nécessaire pour que le génie militaire entretienne avec soin la place Thiers, et la remette en l'état où elle se trouvait il y a quelques années.

M. *Cournède* donne communication du rapport relatif à la liquidation des dépenses de l'Assistance médicale gratuite en 1929.

La dépense s'élève à la somme de 354.194 fr. 95.

M. *Cournède* donne communication du compte de gestion du receveur de l'Hospice.

Dépenses en 1929 : 1.461.188 fr. 58.
Recettes : 1.444.692 fr. 61.
Excédent des dép. : 16.495 fr. 97.

Le compte administratif de l'Hôpital-Hospice s'établit ainsi :

Recettes : 1.708.341 fr. 99.
Dépenses : 1.461.188 fr. 58.

Le budget supplémentaire de 1930 de l'Hôpital-Hospice s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 391.751 fr. 11.

Bureau de bienfaisance :
Recettes : 94.139 fr. 84.
Dépenses : 92.597 fr. 54.

Le budget additionnel du bureau de bienfaisance s'élève à la somme de : 22.256 fr.

Bureau d'assistance :
Recettes : 10.040 fr. 99.
Dépenses : 8.725 fr. 48.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

BONNE MESURE

Les chauffards sont mécontents des critiques qu'on élève et des mesures que l'on prend contre eux !

Fichtre ! Mais, c'est bien leur faute. S'ils obéissaient aux lois, décrets, règlements, ils ne seraient passibles d'aucune critique, d'aucune mesure.

Ainsi, ils ont provoqué l'interdiction de la rue de la Banque à tous les véhicules.

Dans cette rue, on tolérait le passage d'une voiture traînée par un cheval, d'un charreton à bras.

« Et alors ? disaient certains chauffards, pourquoi ne pas laisser la rue libre pour les automobiles ? »

Or, ces chauffards n'ignoraient pas le danger qui menace les passants dans cette rue.... un jour ou l'autre !

Ils reconnaissaient la nécessité de « barrer la rue ». Mais, ces valeureux chevaliers du volant ne veulent pas s'incliner devant un arrêté municipal.

Tant de mépris méritait une sanction, et le résultat ne s'est pas fait attendre. La rue est, maintenant, bien barrée.

Ces chauffeurs-là font triste figure, actuellement. Mais les piétons ont le sourire. C'est bien leur droit !

L. B.

Il avait voulu passer quand même !

Ainsi que nous l'indiquons d'autre part, on a interdit le passage à tous véhicules dans la rue de la Banque, et à cet effet, on a placé un barrage *ad hoc*.

Eh ! bien ! samedi, à 2 h. 7, une Citroën venant de l'Avenue de la Gare, fut engagée dans cette rue.

Le chauffeur ne voulait pas s'incliner devant l'ordre donné : défense de passer.

Il franchit le premier barrage, mais au second, au tournant de la rue E.-Suisse, il comprit qu'il avait commis une faute.

Impossible de passer : il dut faire machine arrière. Et alors, la Citroën fut endommagée !

Un nombreux public assistait aux efforts qu'il faisait pour revenir dans la bonne voie. Personne ne lui prêta aide, et d'aucun même lui adressèrent de justes observations, car l'auto avait renversé la barrière.

Le chauffeur, toutefois, daigna la remettre en place.

Il ne repassera plus dans la rue de la Banque.

Ecole de filles de la rue Président-Wilson

Fête scolaire. — Les Maîtresses et les Elèves de l'Ecole de Jeunes filles de la rue Président-Wilson rappellent au public que leur fête aura lieu au Théâtre Municipal, le dimanche, 18 courant, à 20 heures 30.

La location sera ouverte au Théâtre Municipal à partir du jeudi, 15 courant.

La Fête de Jeanne d'Arc

La fête nationale de Jeanne d'Arc a été célébrée, à Cahors, dimanche.

Dès samedi, les établissements publics et de nombreuses maisons étaient pavoisés.

La manifestation officielle eut lieu, dimanche matin.

Il y eut une revue des troupes de la garnison.

Sur les boulevards, les tirailleurs sénégalais étaient alignés.

Sur la place de la République, devant le monument Gambetta, les autorités étaient réunies, parmi lesquelles M. Martin, secrétaire général de la Préfecture, les membres de la municipalité, les chefs des diverses administrations.

L'Avenir Cadurcien prêtait son concours à cette parade militaire, au cours de laquelle ont eu lieu la remise de deux médailles militaires, à MM. Boussiand Vincent, de la Bastardie (Hôpital St-Jean) et Marrou, de Saint-Martin-de-Vers.

Puis eut lieu le défilé des troupes. Les soldats du bataillon du 16e tirailleurs sénégalais défilèrent aux sons d'un pas redoublé entraînant joué par l'Avenir.

Le défilé fut impeccable.

Le soir, les monuments publics furent illuminés.

Ce fut toute la manifestation qui eut lieu dimanche à Cahors.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

Le Comité de cette société a décidé d'organiser une soirée dansante, offerte aux membres des familles aveyronnaises, qui doit avoir lieu le 24 mai courant à 21 heures dans le joli décor champêtre de l'Etablissement bien connu « Au Robinson Cadurcien ».

A cet effet, des cartes d'entrée seront déposées et remises sur invitation d'un membre de l'amicale chez MM. Etienne, bourrelier, Rességuier, Grand Café Tivoli, Roy horloger, tous boulevard Gambetta et à la gare de Cahors par M. Mazars, employé à la compagnie du P. O.

Le Comité.

Nécrologie

Nous apprenons, avec beaucoup de peine, la mort subite, à Paris, de notre camarade : André Fornès, conseiller du Commerce Extérieur de la France, qui comptait beaucoup d'amis dans notre département, et plus particulièrement à Cahors, où il allait fréquemment passer ses vacances.

La foule qui se pressait, dimanche matin, derrière le char funèbre fut un émouvant témoignage de la haute estime et de la parfaite considération dont jouissait le défunt dans la Colonie Quercynoise.

En effet, André Fornès, qui meurt à 49 ans, fut un homme aussi estimable par la sincérité de ses convictions profondément républicaines que par ses délicates qualités de cœur.

Notre ami, M. le Sénateur Garrigou, qui avait une très grande affection pour notre infortuné camarade, à qui il était lié depuis sa jeunesse, et dont il avait été également le camarade de combat, pendant la guerre, au 1er Régiment de Zouaves, lui a, au nom de tous, en termes profondément émus, adressé le dernier adieu.

Ce deuil cruel a empêché le Sénateur de l'arrondissement de Cahors, d'assister, dimanche dernier, à Puy-l'Evêque, à la manifestation de sympathie organisée en l'honneur de M. le docteur Rouma, car il a considéré comme un devoir d'accompagner la dépouille, de l'ami que nous pleurons tous, à Imphy (Nièvre) où a eu lieu l'inhumation le lundi 12 mai.

Au nom du Comité Républicain des Lotois de Paris, Bloc des Gauches, où André Fornès était inscrit depuis la fondation ; nous adressons à sa veuve éplorée, à sa petite fille Andrée, à toute sa famille, l'expression de nos condoléances les plus sincèrement émues.

R. LABRUNIE,

Agression

Plainte a été portée par M. D..., demeurant à Castagné, commune de Prendeignes, contre le nommé L... 27 ans.

Celui-ci rencontrant Mlle D.. sur la route, à un endroit secret, l'assaillit, la terrassa et tenta de la violenter.

La jeune fille qui est âgée de 25 ans a pu se débarrasser de son agresseur et s'enfuir.

L... est sourd-muet, mais comme il sait lire et écrire, il a écrit ses aveux.

Il a été laissé en liberté.

PHONOS
RADIO-QUERCY
3, rue du Portail-Alban

AVENIR CADURCIEN

Programme du jeudi 15 mai

1. Villars, pas redoublé, Allier.
2. Phi-Phi, fantaisie sur l'opérette (1re audition), Christiné.
3. Poupée blonde (Valse), Dewoivre.
4. L'Africaine, fantaisie sur l'Opéra, Meyerber.

Marche du peuple.

Défilé avec tambours et clairons, Avenir.

Allées Fénelon, de 21 h. à 22 h.

ON DEMANDE
DES APPRENTIS
à l'imprimerie du
Journal du Lot

Arrondissement de Cahors

Catus

Enregistrement. — M. Maurou, surnuméraire à Agen, est nommé receveur-contrôleur de l'Enregistrement à Catus, remplaçant M. Séguy, appelé à une autre destination.

Nous ne saurions laisser partir cet aimable fonctionnaire sans lui dire tous les regrets que son départ suscite, tant il avait su, par sa grande amabilité et son tact exquis s'attirer toutes les sympathies.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Maurou. — A. L.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de Mme de Lézeret de Lamoring, décédée après une courte maladie à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

C'est une femme de bien qui disparaît, emportant l'affection de toute la population.

Nous nous inclinons respectueusement devant sa dépouille.

Labastide-du-Vert

Soirée récréative. — Dans le compte rendu de la soirée récréative du 4 mai, nous avons oublié de mentionner, comme acteur, le nom de M. Fournié Félix qui a été très applaudi pour ses monologues et chansonnettes comiques.

Nous tenons à réparer publiquement cet oubli bien involontaire de notre part, et nous adressons à M. Fournié Félix, en même temps que nos félicitations, nos excuses.

Pour les inondés. — A la suite de la soirée récréative donnée le dimanche 4 mai par les jeunes gens et les jeunes filles de Labastide-du-Vert, il a été envoyé à M. le Préfet du Lot, une somme de 145 francs pour les sinistrés du Midi. Cette somme comprend la part de M. Martin, artiste peintre et 10 francs versés par Mme Laparra François.

Les dépenses occasionnées par l'aménagement de la salle ont été plus élevées qu'on ne le supposait car certaines détériorations aux meubles prêtés gratuitement par des particuliers ont du être réparées en puisant aux recettes.

50 francs ont été également versés à la Caisse des écoles pour secourir les enfants des familles nécessiteuses : ce ne sont pas des sinistrés, il est vrai, mais ils méritent cependant notre bienveillante attention.

La commune a donc participé pour une somme globale de 1.270 fr. 85, y compris le montant recueilli par M. le Curé dans son église, en faveur des inondés du Midi.

Au nom des sinistrés, des bénéficiaires de la Caisse des écoles et en notre nom personnel, nous adressons nos remerciements aux généreux donateurs. — A. B.

Montgesty

Mariage. — Samedi dernier, 10 courant, a eu lieu le mariage de M. Louis-Urbain Cassan du Mas-du-Rieu avec Mlle Gabrielle-Noële Lafon du Sirey.

Toute la noce est arrivée à la mairie dans la vaste automobile de M. Maradène de St-Matré, parent de M. Cassan et garçon d'honneur au mariage, avec la charmante Mlle Léonne Lafon de Gizard, comme demoiselle d'honneur.

Nous souhaitons aux jeunes époux beaucoup de bonheur.

St-Denis-Catus

Naissance. — M. Siffray Daniel, employé au P. O. vient d'être l'heureux père d'un beau garçon qui a reçu le prénon de Jean.

Nous souhaitons au nouveau-né santé et prospérité et à la maman un prompt rétablissement.

Luzech

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal, présidé par M. Vidal, 1er adjoint, a fixé à 2 fr. 50 le taux de l'allocation journalière à accorder aux femmes en couches, pendant les 4 premières semaines après les couches.

Il a fixé à 45 fr. le taux de l'allocation mensuelle à accorder aux assistés à domicile, vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil a émis, en outre, le vœu que le matin, lorsque le train venant de Paris arrivera en retard à Cahors, le courrier que ce train apporte, soit remis à la poste automobile rurale.

Montcuq

Comice agricole. — Les membres du Comice et les producteurs de chasselas sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu, le dimanche 25 mai à 10 heures (heure légale), dans la salle de la Mairie de Montcuq.

Ordre du jour : Réorganisation du Comice ; Election des membres du bureau; Admission de nouveaux membres ; Mesures à prendre en vue d'assurer au cours de la prochaine campagne, le fonctionnement d'un marché aux chasselas à Montcuq ; Questions diverses.

Le Secrétaire Général du Comice,
Officier du Mérite Agricole,
J.-B. PLANACASSAGNE.

Marché aux primeurs. — A 8 heures, à la halle, tous les jours, à partir du 15 mai 1930, grand marché aux primeurs. On y trouvera suivant la saison : petits pois, artichauts, fèves, cerises, pêches, chasselas, prunes, etc.

L'organisation de ces marchés a pour but principal de favoriser le libre jeu de la concurrence entre acheteurs. Leur intérêt bien compris commande donc aux nombreux agriculteurs de la région producteurs de ces primeurs divers de les apporter tous les jours au marché du chef-lieu.

Foire du 10 *mai.* — Contrariée par le mauvais temps cette foire a été néanmoins d'une moyenne importance.

Très beau marché aux veaux qui ont été vendus dans de bonnes conditions.

Peu nombreux étaient les animaux de l'espèce ovine.

Transactions assez bien suivies.

Cours qui ont été pratiqués :

Marché aux bestiaux. — Bœufs d'attelage de 7.000 à 8.000 fr.; vaches, de 5.500 à 6.500 fr. ; taurillons, de 3.500 à 4.500 fr.; génisses, de 4.000 à 5.000 fr., le tout la paire ; bœufs pour la boucherie, de 220 à 250 fr. ; vaches, de 180 à 210 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 8 à 9 (hausse) ; chevreaux, 7 fr. ; agneaux, 7 fr. ; moutons, 6 fr., le tout le kilo ; brebis d'élevage, de 160 à 200 fr. ; moutons, de 140 à 190 fr., le tout la pièce ; porcelets, de 300 à 350 fr. pièce, suivant la grosseur.

Marché à la volaille. — Poulets, de 6 à 7 fr. ; poules, 5 fr. ; dindons, de 4 fr. 50 à 5 fr. ; lapins, de 3 à 3 fr. 50; le tout le demi-kilo ; canard, néant ; pintades, de 32 à 36 fr. ; pigeons, de 6 à 10 fr., le tout la paire ; œufs, de 4 fr. 50, à 4 fr. 75 la douzaine ; oisons, de 48 à 55 fr. ; canetons mulâtres, de 30 à 35 fr. ; canetons communs de 15 à 20 fr., le tout la paire.

Marché au jardinage. — Choux à planter, 1 fr. ; salades diverses, 1 franc ; oignons, de 1 à 2 fr., le tout le paquet ; choux pommés de printemps, de 0 fr. 50 à 1 fr. ; choux-fleurs, de 2 à 3 fr. ; salades diverses, de 0 fr. 25 à 0 fr. 50, le tout la pièce ; radis roses, 0 fr 50 ; carottes, 1 fr. 25 ; salsifis, 2 fr. 50 ; scorsonère, 2 fr. 50 ; navets, 0 fr. 75 ; oignons blancs, de 0 fr. 50, à 1 fr., le tout le paquet ; poireaux, 2 francs ; ails 2 fr., le tout la douzaine ; plants de tomates, de 2 à 2 fr. 50 la douzaine.

Primeurs : petits pois, de 2 fr. 50 à 3 fr. le kilo ; artichauts, 3 fr., le paquet ; asperges, de 5 à 8 fr., la botte.

Halle aux grains. Peu d'apport, maïs, néant ; avoine, 40 fr. les 50 kilos ; haricots secs, 120 fr. l'hectolitre.

La prochaine foire aura lieu le mercredi 28 mai.

Saux

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre commune s'est réuni dimanche dernier, sous la présidence de M. le Maire, dans le but de régler la part contributive de la commune en ce qui concerne l'assistance aux vieillards.

Pour appliquer la loi du 16 avril 1930, le minimum du montant de l'allocation mensuelle d'assistance aux vieillards est fixé à 30 francs pour la part de la commune.

Le Conseil municipal a décidé d'accepter ce minimum pour se conformer aux indications de la dite loi.

L'allocation aux femmes en couches avait été portée à 2 fr. 50 dans une séance ultérieure.

Puy-l'Evêque

Le banquet Rouma. — La reconnaissance et l'amitié dont le docteur Rouma est entouré dans le canton se sont exprimées dimanche par une manifestation d'unanime cordialité. L'extrême abondance des matières nous oblige à en ajourner le compte rendu à notre prochain numéro. Mais nous tenons à en signaler dès aujourd'hui, le magnifique succès.

C'est une journée qui honore celui qui en était l'objet autant que ses organisateurs auxquels nous adressons nos remerciements pour avoir bien voulu nous y convier.

Produit hygiénique et antiseptique l'alcool de menthe de RICQLÈS est indispensable

Arrondissement de Figeac

St-Céré

Foire du 6 *mai* 1930. — Veaux de 8 fr. à 9 fr. 50 le kg. Bœufs de travail de 5.400 à 6.000 fr. Bouvillons de 3.600 fr. à 4.000 fr. Vaches de 4.300 à 4.800 fr. Génisses de 3.600 à 4.000 fr. Le tout la paire. Brebis 160 à 180 fr. pièce. Agneaux 125 à 140 fr. pièce. Porcs de 390 à 420 fr. les 50 kg.

Porcelets 240 à 300 fr. pièce suivant qualité. Froment de 83 à 86 fr. ; seigle 64 à 68 fr. ; sarrasin 64 à 66 fr. ; avoine 34 à 36 fr ; pommes de terre 16 à 18 fr. le tout le sac de 80 litres.

Paille de seigle de 18 à 21 fr. les 50 kg. Poules 8 fr. ; poulets 9 fr. ; lapins 3,50 le tout la livre. Pigeons 11 à 12 fr. la paire. ; œufs 4 fr. 50 la douzaine ; beurre 11 fr. la livre, fromage 12 fr. le kg.

Arrondissement de Gourdon

Concorès

Répartiteurs.— Ont été nommés répartiteurs pour 1930-31 :

a) titulaires : MM. Edouard, François, Jean Jauvion, Paul Bertrand.

b) suppélants : MM. Louis Deneux, Basile Bouygues, Léopold Bourdarie.

Conseil de révision — Les jeunes conscrits : Grangié Ferdinand, Fontanel Fernand, Villès Eloi, Bos Albert, passeront le conseil de révision le 21 mai courant à St- Germain.

Quand vous serez à PARIS il vous sera utile de connaître chaque jour ce qui se passe ici vous pourrez lire ce journal dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu - PARIS

ETUDE
DE
Me Pierre TRIADOU
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le 9 avril 1930, Monsieur Paul MEYZENC, libraire, et Madame Paulette MOUTET, sa femme, demeurant ensemble à Cahors, ont vendu à Monsieur Paul FRANCÈS, propriétaire, demeurant à Paris, 28, avenue Malakoff, un fonds de commerce de librairie et éditions et de musique, instruments de musique, phonographes, gramophones et appareils de Radiophonie avec accessoires, exploité dans deux immeubles sis à Cahors, boulevard Gambetta, nos 36 et 38.

Mention de la première insertion des présentes a été faite au bulletin annexe du « Journal Officiel » du sept mai mil neuf cent trente.

Domicile est élu pour les oppositions, à Cahors, en l'étude de Maître TRIADOU, notaire, où tous créanciers pourront faire opposition sur le prix jusqu'à l'expiration des dix jours consécutifs à la présente insertion.

Pour premier avis :
P. TRIADOU.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Raid d'avion

Parti hier, à 11 heures de St-Louis (Sénégal) pour réaliser une première liaison commerciale entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, l'aviateur Wernoz a poursuivi son vol durant toute la nuit avec une belle régularité, malgré les conditions atmosphériques souvent défavorables. A trois heures du matin, il était à 800 kilomètres de la côte. Il a amerri à Natal, à 8 h. 10, heure Greenvich. M. Delmont, sous-secrétaire d'Etat des Colonies lui a adressé un message de félicitations.

⁂

Dans les Indes

De Bombay. — Toute la ville de Scholapur est aux mains des Hindous insurgés. Un bataillon britannique a été envoyé, d'urgence, par un train spécial. Les commerçants de Scholapur refusent d'ouvrir leurs boutiques par crainte de pillage.

LA MONASIX
VOITURE FRANÇAISE

est la voiture la plus économique, la plus complète, la plus intéressante du marché mondial par son prix d'achat très bas, sa faible consommation en essence et huile, ses frais d'entretien très réduits, pneus, impôts, assurances, par sa robustesse, ses carrosseries spacieuses, 4-5 places à 4 larges portes.

Elle bénéficie grâce à son MOTEUR SIX CYLINDRES

(Un litre et demi de cylindrée) de tous les avantages de souplesse, reprises et accélérations de ce genre de moteur.

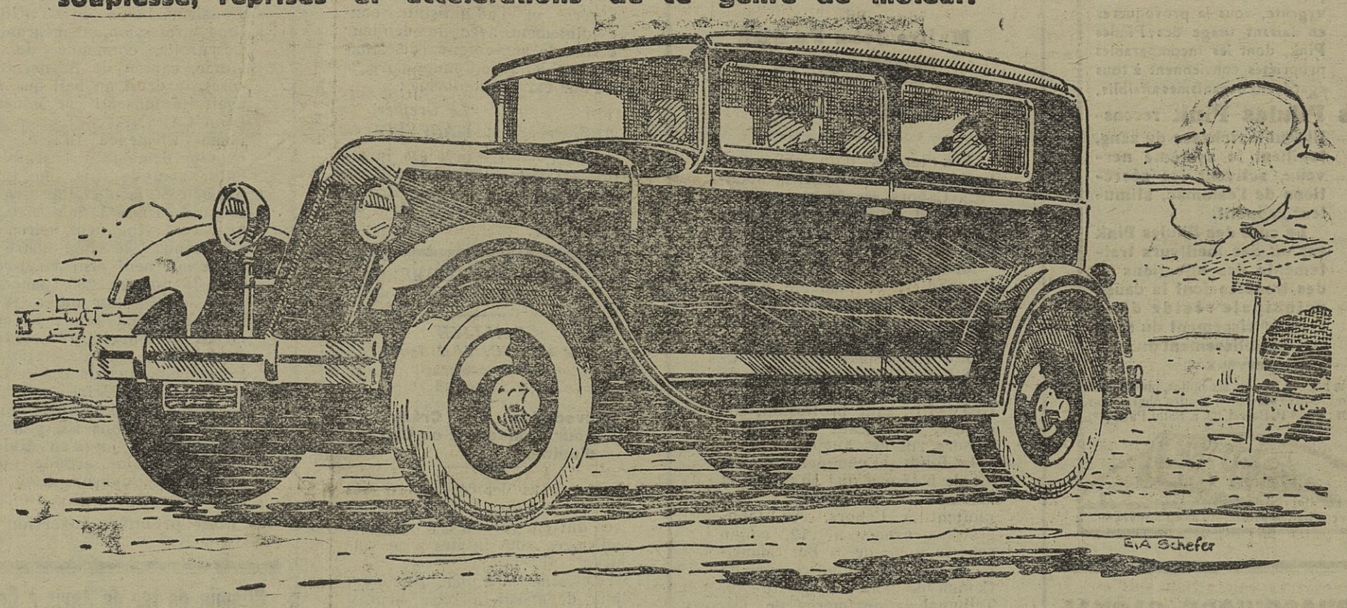

UNE SIX CYLINDRES N'EST NULLEMENT PLUS DISPENDIEUSE QU'UNE 4 CYLINDRES.

L'inexactitude de la légende de la cherté des 6 cylindres est démontrée par l'expérience des 4800 taxis Renault, à moteurs Monasix, circulant depuis 18 mois dans Paris, en concurrence avec les taxis 4 cyl. Dans un service où la question économie de consommation et d'entretien et la robustesse sont primordiales, leur succès témoigne des qualités de la MONASIX.

FAITES LA COMPARAISON

Bien que son encombrement soit faible, ce qui lui permet de passer facilement partout, la MONASIX n'est pas une de ces petites voitures dans laquelle on a réduit le nombre des organes et des cylindres, économisé sur la qualité des matériaux. Ses carrosseries sont d'un accès facile : toutes comportent 4 larges portes. Pas de sièges à déplacer, pas de voyageurs à déranger pour s'installer. Comparez aussi les dimensions intérieures avec celles de beaucoup de voitures plus puissantes : 3 personnes peuvent s'asseoir de front sur la banquette arrière.

Vente à crédit par la D.I.A.C.
Demandez un essai à notre agent le plus proche.

MONASIX, SIX CYLINDRES en ordre de marche, 4/5 places, 4 portes, depuis **21.600 Frs**

RENAULT

53, CHAMPS-ÉLYSÉES, PARIS ET BILLANCOURT-SEINE 3698

MEUNIER ou BOULANGER
qui désire un merveilleux
système moulin à cylindres
force 4 chevaux suffit
Adressez-vous à Jules BARDIN,
23, rue Président-Wilson, CAHORS

PERDU 1 roue d'auto toute neuve sur la route nationale n° 20, au Moulin de la Motte (Lot).
Prière rapporter ou écrire à Monsieur **AYMARD Célestin**, *Epicier* à **Francoulès.**

Machines à coudre EXCELSIOR
garantie de 10 à 25 ans
Vente-achat, échange de toutes machines à coudre. Bonnes occasions. Réparations et pièces détachées pour toutes les marques, aiguilles, navettes, etc.
NEUVILLE, 2, place Rousseau, Cahors.

ON DEMANDE
UNE FEMME DE MÉNAGE
de 8 heures à Midi
S'adresser Bureau du Journal

A VENDRE
9HP TALBOT
conduite intérieure Weymann
Très bon état
PRIX INTÉRESSANT
S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE 2 tambours d'orchestre, fût cuivre. 1 grosse caisse, fût et cercles cuivre, à tringles. *Très bon état. Prix à débattre.*
S'adresser à **Lucien CASTANET**, MEYRONNE p. Souillac (Lot).

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 60

LES YEUX QUI S'OUVRENT

PAR

Henry BORDEAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« *Nul effort n'est perdu.* »
PASTEUR.

TROISIEME PARTIE

VI

MADAME DERIZE

Un individu, assez élégamment vêtu, — un de ces riches gantiers de Grenoble qui font venir de Lyon ou de Paris leurs bonnes fortunes et qui par là même, ont acquis fort cher le droit de traiter les femmes avec familiarité, — après avoir observé son manège inquiet et sa taille, la suivit et, dans la rue Lesdiguières moins éclairée, osa l'aborder. Il n'appartenait pas au monde qu'elle fréquentait et il ne la connaissait pas.

— Eh bien ! madame, il faut se faire une raison. Le roi est mort, vive le roi !

Il riait, il la dévisageait avec insolence, un peu gêné par le genre de beauté qu'il lui découvrait et qui lui imposait malgré lui. Interdite, elle avait dû s'arrêter, et sa bouche se tordait sans trouver aucun son. Enfin elle se ressaisit et cria :

— Allez-vous-en !

Sa figure de terreur, ses yeux d'effroi, plus que des paroles, mirent en fuite le goujat. Elle se traîna jusqu'à son escalier ; ses jambes se dérobaient sous elle. Cette dernière injure achevait son humiliation. Elle retomba dans le pire désespoir. A son tour, elle envia la morte.

« C'est fini, se disait-elle, fini pour toujours. »

Parvenue à sa chambre comme une bête forcée à son gîte, accablée par tant de nuits de veille et de fatigue, par l'inutilité de tant d'efforts, révoltée de l'oubli de Dieu, elle glissa sur le tapis au pied de son lit, et là, écroulée pelotonnée sur elle-même, elle répétait machinalement dans un sanglot les mots qui la protégeaient contre ses désirs de mort, qui la rattachaient malgré elle à la vie :

— Marie-Louise, Philippe... mes petits...

QUATRIEME PARTIE

I

LES RAMEAUX

A la fin de mars, dans les pays de montagnes ,l'hiver règne encore. Pourtant, le jour des Rameaux, sous un timide soleil qui donnait au ciel pâle la teinte de la perle à la lumière, Grenoble renaissait dans son horizon de neige. Devant le portail de la cathédrale, des marchands venus de loin, et même d'au-delà des Alpes, en avant-garde du printemps, montraient et offraient aux fidèles qui se rendaient à la messe leur amas de branches vertes, petite forêt morte qui se dispersait avec les passants pour se reconstituer à l'intérieur où toutes ces palmes se replantaient de main en main. Par anticipation ils criaient :

— A deux sous le buis bénit.

N'était-ce pas une bénédiction déjà, que la vue de cette verdure fraîche quand les arbres ne portaient pas de bourgeons ?

Elisabeth qui conduisait à l'église Marie-Louise et Philippe — ce dernier avait promis d'être sage pendant l'office — s'arrêta devant un de ces étalages improvisés pour choisir trois rameaux. Distraite, elle donna plus de sous qu'une brune fillette déguenillée ne lui en demandait.

— Voilà, madame. Ce n'est pas si cher.

— Gardes-les. D'où es-tu ?

— De Bardonèche en Italie.

— Comment t'appelles-tu ?

— Luisa.

— Et tes parents ?

—Ils sont bien par là.

Marie-Louise, qui serrait dans sa main gauche une pièce de monnaie destinée à la quête, la tendit à l'étrangère qui la reçut sans y prendre garde tant elle regardait, bouche bée et les yeux écarquillés, la jeune femme.

— Et moi ? tu ne me dis pas merci? réclama vexée, l'enfant dont la munificence ne voulait pas demeurer secrète.

Luisa éclata de rire. Avec ses yeux neufs elle était fort délurée, et revenant dans son enthousiasme au langage natal, elle désigna du doigt l'objet de son admiration.

— *E bella come la Madonna !*

Les joues d'Elisabeth s'empourprèrent, Le compliment la frappait, comme ces fleurs qu'on jette au visage dans les vegliones et qui flattent et font mal ensemble. Elle pressa ses enfants :

— Nous serons en retard. Entrons.

Philippe Lagier, qui stationnait sur la place et qui avait suivi la scène, l'aborda, mais sans une allusion à ce qu'il venait d'entendre, afin de ne pas l'effaroucher. Ils étaient au bas du parvis. Elle posa le pied sur la première marche.

— Vous ne venez pas ?

— Si... Cela vous surprend ? J'aime les fêtes catholiques. Elles sont d'une incomparable poésie. Aujourd'hui j'entrerai pour trouver le printemps.

— N'y cherchez-vous pas autre chose ?

Elle souriait de ce sourire mélancolique et inachevé qui s'harmonisait avec son expression effrayée. Mais elle-même, avait-elle confiance en Dieu ? Elle continuait de gravir le perron quand il l'arrêta, non sans un peu d'émotion, mais avec tant de respect :

— Ecoutez, madame, je vous trouve changée...

Elle voulut plaisanter :

— Changée ? Il paraît que c'est en bien. On vient de me le dire.

— Oui, les Italiens ont le privilège de crier ce que nous nous contentons de penser. Il ne s'agit pas de cela. L'hiver a ébranlé un peu votre santé : c'est visible. Il faut consulter...

— Non, non, je vais très bien, je vous assure.

Elle disparut dans le tambour. Un moment décontenancé, il se décida à la suivre, et se plaça quelques rangs derrière elle pendant la messe, afin qu'elle ne se doutât pas de sa présence. Tandis que l'habillement de ses enfants était fort soigné, elle portait une modeste robe noire qui avait dû faire un long usage et commençait d'être lustrée. Comme elle avait ramené en avant, par-dessus l'épaule, son voile de deuil, il distinguait ses cheveux blonds, de ce blond d'enfant si délicat, si soyeux, et un coin de la nuque blanche. Quand elle se levait ou s'agenouillait selon les rites de l'office, il remarquait la flexibilité de ses mouvements, et cette grâce suave des jeunes filles que l'on n'ose accompagner d'impurs désirs. Par intervalles, il apercevait son profil perdu, son profil lumineux, entre le chapeau et la toilette sombres. Qu'elle ressemblait peu à la femme épanouie mais indifférente et sans mobilité d'Albert Derize ! Le chagrin, le souci de disposer elle-même de ses jours, avaient ciselé ses traits et jusqu'aux lignes de sa démarche. Svelte, son corps se tendait comme la longue tige d'une fleur. Dans sa maigreur, qui commençait à devenir inquiétante, elle gardait cet air de jeunesse qui, jadis, lui venait de l'absence de toute préoccupation, et qui maintenant s'inspirait d'une sorte de recul devant les mauvaises révélations de la vie.

« Elle sera brisée, songeait Philippe, elle en mourra. Que faire pour la sauver ? »

Rien d'égoïste ne l'agitait plus. Dans son cœur sans foi et avide, elle était sa piété, — la *madone* à qui l'avait comparée la petite Italienne.

L'hiver qui avait suivi le décès de Mme Derize — un de ces longs hivers qu'est exposée à connaître la région des Alpes — n'avait pas été clément à Elisabeth. Elle avait perdu son plus ferme appui, la contagion de courage qui émane du calme dans l'épreuve, et aussi le dernier lien effectif qui la rattachât à son mari. Ainsi elle avait continué sa route plus difficile. Comme cette plaine de Grenoble, environnée de montagnes, paraît plus froide dans son cercle de glace, elle sentait autour d'elle, pareille à de hautes murailles, la désolation et la solitude.

(*A suivre*).

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Soyez attentif aux défaillances de votre santé. Ne dites pas que les malaises que vous éprouvez depuis quelque temps sont sans importance. Des malaises, même légers, ont forcément une cause et cette cause, négligée, entraîne toujours des désordres sérieux. La sensation de lassitude, l'absence d'appétit, le sommeil agité, les points de côté, les maux d'estomac, sont des indices certains d'une dépression nerveuse, d'un état d'anémie.

Une puissante réaction s'impose pour restaurer vos forces, restituer à votre sang appauvri les éléments vivifiants qui lui font défaut, et retremper vos nerfs. Et cette réaction urgente, vous la provoquerez en faisant usage des Pilules Pink, dont les incomparables propriétés conviennent à tous égards aux organismes affaiblis.

Les Pilules Pink reconstituent la richesse du sang, tonifient le système nerveux, activent les sécrétions de l'estomac, stimulent l'appétit.

La cure des Pilules Pink est un des meilleurs traitements des affections et des troubles dont la cause principale réside dans l'appauvrissement du sang ou l'affaiblissement du système nerveux.

8 fr. la boîte, 45 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte. Toutes pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, r. Ballu, Paris (9e).

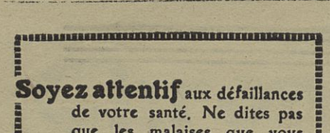

Avec chaque pilule, du sang nouveau.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON :
14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

AGENT AVEC EXCLUSIVITE est demandé dans chaque département par 1re Firme Huiles Minérales et autos. Conditions très intéressantes. Ec. l'Auteum oil Co, SALON (B. du R.)

FOURRURES
ROBES -:- MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
Mme BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

ETUDE
DE
Maître Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

Premier avis

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, les 30 avril et 1er mai 1930, enregistré à Cahors (A. C.), le 6 mai suivant, f° 13, case 91.

Monsieur Maurice GARDES, limonadier, et Madame Noélie ROUX, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Georges-Clemenceau, n° 12, ont vendu à Monsieur Gaston DUMAS-DOURDET, entrepreneur de spectacles, et Madame Aline GRIMAUD, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue des Augustins, n° 4.

Le fonds de commerce de débit de boissons que Monsieur et Madame GARDES-ROUX exploitent à Cahors, rue Georges-Clemenceau, n° 12, connu sous le nom de « Bar Maurice », immatriculé au registre de Commerce tenu au greffe du Tribunal de commerce de Cahors, sous le n° 2809 et comprenant :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;
le droit au bail ;
le matériel.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 1930.

Les oppositions seront reçues à Cahors en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, rue Jean-François-Caviole, n° 2, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.

FABRE.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du six mai mil neuf trente,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le « sieur BONHOMME Benjamin, « entrepreneur, exploitant à Ba- « lach, Cne de Lalbenque, en « état de liquidation judiciai- « re ;

« Fixe provisoirement au *six « mai mil neuf cent trente*, la « date de la cessation de ses « paiements et l'ouverture de sa « liquidation ;

« Nomme Monsieur CAPPUS, « l'un de Messieurs les Juges, « Juge-Commissaire et Mon- « sieur L. ROUSSEAU, arbitre « de Commerce, demeurant à « Cahors, liquidateur provisoire « de la dite liquidation, pour la « gérer et l'administrer con- « jointement avec le débiteur « sous la surveillance de Mon- « sieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

FAILLITE
du sieur CAYLA Roger,
Charcutier
à Limogne

Convocation des Créanciers pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le *vingt-sept mai prochain*, jour de mardi, à onze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article *cinq cent quatre du* Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

ETUDE
DE
Maître Paul MAS
NOTAIRE A PUYBRUN (LOT)

Première insertion

Suivant actes reçus par Maître MAS, notaire à Puybrun (Lot), les vingt-cinq avril et six mai mil neuf cent trente, enregistrés à Bretenoux, le huit mai mil neuf cent trente, sous les numéros : 647 et 648, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Monsieur Lucien PARROUX, négociant et cultivateur, et Madame Ezilda CAMPCROS, son épouse, demeurant ensemble à la Gare de Bretenoux-Biars, commune de Biars, mais domiciliés à la Rivière, commune d'Altillac, canton de Mercœur (Corrèze), ont cédé à Monsieur Louis FONTOURCY, sans profession, demeurant à Lescurotte, commune de Sérilhac, canton de Beynat (Corrèze), le droit au bail qui leur avait été consenti par Monsieur Léon CABANE, coiffeur, et Madame Clémence BLANC, son épouse, demeurant ensemble à ladite gare de Bretenoux-Biars, par acte du même notaire en date du dix-sept octobre mil neuf cent vingt-neuf, enregistré à Bretenoux, le vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-neuf, sous le numéro 205, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits d'un *fonds de commerce de buvette et coiffeur*, exploité à la gare de Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), et vendu le matériel et les marchandises garnissant ledit fonds.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues jusqu'au dixième jour, après la seconde publication, à Puybrun (Lot), en l'étude de Maître MAS, notaire.

Pour première insertion :

MAS.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Si vous voulez aller aux Gorges du Tarn passez par Rocamadour

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux *Gorges du Tarn*. Un ensemble de sites pittoresques relie en effet le Haut-Quercy à cette région si curieuse et le circuit ramène le voyageur par le beau pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se faire agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 1er juin au 16 septembre 1930 ; ce circuit permettra notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, de Rodez, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et Le Rozier, de la Grotte de l'Aven Armand, de Millau, d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des décors changeants des vallées du Lot et du Célé.

Prix du transport pour le parcours complet : 445 fr. (Supplément de 12 frs pour le trajet en barque de la Malène au cirque des Baumes). Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles aux étapes.

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment : à l'agence de la Cie d'Orléans, 16, Bd des Capucines, à Paris ou à M. *Lalo*, à Gramat (Lot).

Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

Relations du Sud-Ouest avec la station thermale de Châtelguyon

En vue de faciliter l'accès de Châtelguyon aux baigneurs du Sud-Ouest, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle de P.-L.-M. rétablira pendant la saison thermale 1930, c'est-à-dire du 18 mai au 30 septembre, le service d'autocar reliant cette station thermale à la gare de Volvic.

Ce service procure aux voyageurs un gain de temps d'environ une heure et une économie d'argent par rapport au trajet par la voie ferrée seule.

Il donne notamment la correspondance aux trains qui assurent les meilleures relations avec Bordeaux et Toulouse.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier revenu		Cours du 3 Mai	Cours du 10 Mai
	Fonds d'Etat		
2 ..	3 0/0	87 50	87 45
3 ..	3 0/0 amortissable	91 40	92 »
3 50	3 1/2 0/0...(id)	98 50	98 50
5 ..	5 0/0	102 45	102 20
4 ..	4 0/0 1917	101 55	101 95
4 ..	4 0/0 1918	100 05	100 10
5 ..	5 0/0 1920 amort	132 95	133 10
6 ..	6 0/0 1920	105 »	104 90
	4 0/0 1925	127 50	128 »
6 ..	6 0/0 1927 amort	104 05	104 95
5 ..	5 0/0 1928	102 35	102 10
25 ..	B. du Tr. 5 0/0 1924	712 »	713 »
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1926	565 50	556 50
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1927	564 50	564 50
	Crédit National		
35 ..	5 0/0 1919	620 »	620 »
25 ..	Obl. 500 5 0/0 1920	556 »	555 »
30 ..	— 6 0/0 1921	551 »	553 »
30 ..	Bons décen. 6 0/0 1922	526 50	527 50
30 ..	— décen. 6 0/0 nouv.	541 »	542 »
30 ..	— 6 0/0 janv. 1923	551 50	554 »
30 ..	— — juin 1923	555 »	551 »
30 ..	— — janv. 1924	560 »	558 »
	Crédit Foncier		
15 ..	Communaux 1879	495 »	495 »
15 ..	— 1880	497 »	500 »
12 ..	— 1891	328 »	327 »
13 ..	— 1892	380 »	372 »
13 ..	— 1899	370 »	371 »
15 ..	— 1906	390 »	390 »
7 50	— 1912	205 »	208 »
27 50	— 1920 lib.	510 »	512 »
32 50	— 1921 lib.	520 »	520 »
20 ..	— 1922 lib.	515 »	515 »
30 ..	— 1923	513 »	512 »
15 ..	Foncières 1879 3 0/0	515 »	520 »
15 ..	— 1883 3 0/0	352 »	354 »
12 ..	— 1885 2,60 0/0	370 »	369 »
14 ..	— 1895 2,80 0/0	395 »	393 »
15 ..	— 1908 3 0/0	400 »	400 »
7 50	— 1909 2 0/0	202 »	200 »
17 50	— 1912 3 1/2 0/0	414 »	414 »
28 ..	— 1913 4 0/0	468 »	470 »
16 50	— 1917 5 1/2 0/0 lib.	304 »	305 »
	Ville de Paris		
15 ..	1871 3 0/0	384 »	384 »
20 ..	1875 4 0/0	493 »	495 »
20 ..	1876	493 »	496 »
10 ..	1892 2 1/2 0/0	306 »	305 »
10 ..	1894 2 0/0	301 50	301 »
10 ..	1895 2 0/0	373 »	371 »
10 ..	1899 2 0/0	360 »	356 50
12 50	1905 2 1/2 0/0	375 »	369 »
11 ..	1905 3 3/4 0/0	398 »	401 »
11 ..	1910 3 3/4 0/0	329 50	327 »
12 ..	1910 3 0/0	320 »	315 »
9 ..	1911 3 0/0	274 »	274 »
25 ..	1919 lib.	500 »	500 »
30 ..	Obligations 1920	529 »	526 »
30 ..	— 1923	521 »	525 »
30 ..	— 1924	511 »	510 »
12 50	— 1924 6 1/2	510 »	510 »
35 ..	— 1925 7 0/0	521 »	520 »

SERVICE D'HIVER 1929-1930

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE 3e cl.	RAPIDE de luxe	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 15	»	10 16	»	17 14	19 10	19 50	21 14	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 27	»	10 28	»	17 25	—	20 2	21 26	»
LIMOGES arrivée	»	5 50	»	16 33	»	23 6	0 33	2 11	3 27	»
LIMOGES départ.	4 30	9	»	16 40	»	23 12	0 40	2 26	3 35	»
BRIVE... arrivée	7 15	11 55	»	18 22	»	0 48	2 09	4 12	5 17	»
BRIVE... départ.	7 38	12 32	16 19	18 28	18 50	0 54	2 15	4 21	5 24	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 10	20 38	—	—	—	6 6	»
CAZOULES.....	8 50	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 6	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac.....	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 37	21 46	—	—	5 27	—	»
Saint-Clair.....	9 40	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère.....	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines.....	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 35	15 44	19 35	20 18	»	2 36	3 45	6 11	7 12	»
CAHORS départ.	11 44	17 42	»	20 22	»	2 40	3 49	6 16	7 16	7 27
Sept-Ponts.....	11 54	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac	12 8	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 54
Lalbenque.....	12 16	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 3
Caussade.....	12 53	19 1	»	21 5	»	—	—	7 4	—	8 40
MONTAUBAN arr.	13 28	19 40	»	21 30	»	3 41	4 47	7 29	8 25	9 18
TOULOUSE.. arr.	16 46	21 3	»	22 21	»	4 29	5 34	8 26	9 16	11 4

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 47	10 12	13 40	19 41	21 »	22 53	23 13
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 »	16 2	20 29	21 48	23 38	23 59
Caussade.....	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—	—
Lalbenque.....	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34	0 58
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38	1 2
Pradines.....	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère.....	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus...	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair.....	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1) ...	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—
Nozac.....	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel...	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES.....	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC.....	10 15	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—
Gignac-Cressens..	10 25	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE..... arr.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 30	2 10	2 40
BRIVE..... d.	»		13 54	»	23 39	0 40	2 16	2 46
PARIS.. (A.) arr.	»		21 48	»	8 33	8 53	—	10 4
PARIS.. (O.) arr.	»		22 »	»	8 45	9 5	9 30	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 22	15 5	18 35	»	
Pradines.....	6 29	15 13	18 43	»	
Mercuès.....	6 38	15 22	18 52	»	
Douelle (*Arrêt*).....	6 42	15 26	18 56	»	
Parnac	6 49	15 36	19 5	»	
Luzech	6 55	15 42	19 13	»	
Castelfranc.....	7 7	15 55	19 25	»	
Prayssac (*Arrêt*).....	7 11	15 59	19 29	»	
Puy-l'Evêque.....	7 20	16 8	19 38	»	
Duravel	7 27	16 16	19 46	»	
Soturac-Touzac	7 35	16 24	19 54	»	
Fumel.....	7 46	16 36	20 6	21	11
LIBOS.....	7 51	16 41	20 11	21	17

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	9 22	14 28	18 14	20	45
Fumel.....	9 29	14 35	18 22	20	51
Soturac-Touzac	9 40	14 46	18 33	»	
Duravel	9 47	14 53	18 40	»	
Puy-l'Evêque.....	9 55	15	18 47	»	
Prayssac (*Arrêt*).....	10 4	15 9	18 56	»	
Castelfranc.....	10 9	15 15	19 1	»	
Luzech	10 20	15 27	19 14	»	
Parnac	10 29	15 37	19 23	»	
Douelle (*Arrêt*).....	10 34	15 42	19 28	»	
Mercuès.....	10 40	15 48	19 34	»	
Pradines.....	10 48	15 56	19 42	»	
CAHORS.....	10 55	16 3	19 49	»	

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 23	»	14 20	17 15	»	
Vayrac	5 32	»	14 28	17 23	»	
Bétaille (arrêt).....	5 38	»	14 34	17 29	»	
Puybrun.....	5 47	»	14 43	17 38	»	
Bretenoux-Biars....	6 4	»	14 57	17 53	»	
Port-de-Gagnac.....	6 12	»	15 5	18 1	»	
Laval-de-Cère	6 25	»	15 15	18 11	»	
Lamativie	6 47	»	15 36	18 36	»	
Siran (arrêt).....	7 4	»	15 53	18 53	»	
La Roquebrou.....	7 22	»	16 10	19 11	»	
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 53	19 57	»	

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	4 54	10 2	»	17 4	»
La Roquebrou.....	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt).....	5 47	10 55	»	18 2	»
Lamativie	6 4	11 13	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 22	11 29	»	18 51	»
Port-de-Gagnac.....	6 31	11 37	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 47	11 47	»	19 17	»
Puybrun.....	7 2	11 55	»	19 27	»
Bétaille (arrêt).....	7 12	12 2	»	19 35	»
Vayrac	7 29	12 8	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 15	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19	29
Sarlat.....	»	8 2	12 »	17 35	20	36
Cazoulès.....	»	8 44	12 39	19 15	21	16
Souillac.....	7 36	10 55	13 32	19 28	21	24
Le Pigeon	7 51	11 20	13 47	Les jours de foire circulé à Sarlat	15	45
Baladou . Arrêt.	7 56	11 27	13 52		16	»
Martel.....	8 6	11 56	14 »		16	5
St-Denis-p.-M.ar.	8 17	12 9	14 10		16	14
					16	25

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 11	12 41	17	26
Martel.....	»	8 5	9 26	12 56	18	»
Baladou . Arrêt.	»	8 12	9 33	13 2	18	11
Le Pigeon	»	8 18	9 39	13 7	18	31
Souillac.....	6 50	8 28	9 49	13 17	18	44
		8 54		13 35	19	43
Cazoulès.....	7 1	9 5	»	13 43	19	53
Sarlat.....	8 33 / 5 15	9 50	17 43	14 30	20	34
Le Buisson. ar.	6 7	»	13 37	15 23	»	

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 39
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 25	»	17 52	21 48
CAPDENAC. d.	1 24	6 39	10 14	10 49	13 31	18 24	22 1
FIGEAC.....	1 57	6 55	10 25	11 4	13 56	18 38	22 13
Le Pournel.....	—	7 14	»	11 23	14 32	18 59	»
Assier.....	2 43	7 27	»	11 35	14 57	19 10	22 39
Flaujac (halte)...	—	7 36	»	11 44	15 10	19 19	»
Gramat	3 19	7 53	»	11 59	15 41	19 34	22 59
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 44	23 9
Montvalent.....	4 1	8 24	»	12 23	16 22	19 58	»
St-Denis-p.- arr.	4 15	8 35	»	12 33	16 36	20 8	23 29
Martel dép.	4 57	8 48	»	12 39	16 51	20 18	23 33
Quatre-Routes....	5 10	9 4	»	12 49	17 5	20 28	»
Turenne	5 28	9 18	»	13 1	17 21	20 38	»
BRIVE..... ar.	6 3	9 43	»	13 23	17 56	20 59	0 6
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 »	»	5 39	9 05

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	(Austerl.)				(Austerl.)			
PARIS (Orsay) d.	19 37	21 14	22 15	7 40	10 16	»	»	
Brive..... dép.	3 57	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»	
Turenne.....	4 20	8 27	13 3	16 27	19 33	»	»	
Quatre-Routes....	4 28	8 38	13 15	16 36	19 46	»	»	
St-Denis-p.- arr.	4 37	8 47	13 24	16 45	19 58	»	»	
Martel dép.	4 43	8 59	13 36	16 50	20 9	»	»	
Montvalent.....	—	9 12	13 51	17 3	20 31	»	»	
Rocamadour	5 9	9 33	14 14	17 20	21 15	»	»	
Gramat	5 22	9 48	14 31	17 32	21 39	»	»	
Flaujac (halte)...	—	10 1	14 44	17 45	»	»	»	
Assier.....	5 43	10 13	14 59	17 56	22 45	»	»	
Le Pournel.....	—	10 26	15 9	18 5	22 59	»	»	
FIGEAC.....	6 11	10 51	15 31	18 28	23 28	»	»	
CAPDENAC ar.	6 21	11 1	15 41	18 38	23 41	»	»	
CAPDENAC d.	6 36	11 54	16 6	18 52	»	»	»	
TOULOUSE ..	10 14	16 41	21 4	23 7	»	»	»	

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 5	»	16 14	18 30	
Cabessut.....	8 14	»	16 25	18 41	
Arcambal.....	8 23	»	16 34	18 54	
Vers.....	8 31	»	16 42	19 5	
Saint-Géry.....	8 38	»	16 47	19 14	
Conduché.....	8 49	»	16 58	19 33	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 55	»	17 4	19 41	
St-Martin-Labouval..	9 2	»	17 11	19 57	
Calvignac.....	9 8	»	17 17	20 6	
Cajarc.....	9 21	»	17 29	20 21	
Montbrun.....	9 30	»	17 38	20 34	
Toirac.....	9 38	»	17 49	20 46	
Lamadeleine.....	9 49	»	18 1	21 1	
CAPDENAC.....	10 »	»	18 13	21 15	

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 10	11 56	18 55	»	
Lamadeleine.....	7 22	12 12	19 7	»	
Toirac.....	7 33	12 26	19 18	»	
Montbrun.....	7 41	12 37	19 26	»	
Cajarc.....	7 52	12 55	19 39	»	
Calvignac.....	8 2	13 8	19 49	»	
St-Martin-Labouval..	8 9	13 17	19 58	»	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 27	20 6	»	
Conduché.....	8 23	13 36	20 13	»	
Saint-Géry.....	8 37	13 58	20 26	»	
Vers.....	8 42	14 5	20 32	»	
Arcambal.....	8 50	14 16	20 40	»	
Cabessut.....	9	14 31	20 51	»	
CAHORS.....	9 8	14 40	20 59	»	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 40	17 16	»	
Carsac.....	8 50	17 27	»	
Grolejac.....	8 57	17 44	»	
St-Cirq-Madelon.....	9 3	17 51	»	
Payrignac (arr.).....	9 10	17 59	»	
GOURDON.....	9 20	18 9	»	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	6	16 8	»
Payrignac (arr.).....	6 9	16 16	»
St-Cirq-Madelon.....	6 18	16 24	»
Grolejac.....	6 29	16 29	»
Carsac.....	6 41	16 39	»
SARLAT.....	6 58	16 50	»